



**Convention d'application du Service  
d'Information et d'Accueil des Demandeurs de  
Logement Social (SIAD) sur le territoire de la  
Communauté de communes de Petite Camargue**

**2023 - 2027**

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024



ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE

## **La présente convention est établie :**

Entre la **Communauté de communes de Petite Camargue**, représentée par son Président,

Les **communes membres** de la Communes de communes de Petite Camargue,

Les **organismes de logement social** participant au Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs sur le territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue :

- **Un Toit pour Tous**
- **SEMIGA**
- **Habitat du Gard**

Et

### **Action Logement.**

D'autre part,

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.441, L441-1-6 et L.441-2-8 portant sur la CIA et le PPGDID ;

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

**Vu** la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

**Vu** la loi relative à l'Egalité et la Citoyenneté du 27 janvier 2017 ;

**Vu** la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;

**Vu** le décret du 30 septembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

**Vu** le décret du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

**Vu** Le contrat de ville de la ville de Vauvert signé en juin 2015 ;

**Vu** l'avis de la Conférence Intercommunale du Logement sur la CIA et le PPGDID lors de la séance plénière du 23 septembre 2021 ;

**Vu** l'avis favorable sur le PPGDID émis par la Préfecture du Gard en date du 3 novembre 2021 ;

**Vu** l'avis réputé favorable sur le PPGDID des cinq communes du territoire sollicité le 18 octobre 2021 ;

**Vu** l'avis favorable sur la CIA du Comité Responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en date du 14 décembre 2021 ;

**Vu** la délibération n°2021/12/145 du Conseil de communauté de la Communauté de communes de Petite Camargue, portant sur l'approbation du PPGDID et de la CIA dans le cadre de la CIL du 16 décembre 2021 ;

Il est exposé ce qui suit :

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Préambule.....   | 3  |
| Objet de la convention.....  | 3  |
| 1. Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD) ..... | 3  |
| 1.1. Création d'un réseau de guichets .....  | 3  |
| 2. Type de guichets .....  | 4  |
| 2.1. Les différents niveaux de guichets.....   | 4  |
| 2.2. Les engagements des différents guichets labélisés.....  | 5  |
| 2.2.1. Engagements des signataires des guichets de niveau 1 .....                                    | 5  |
| 2.2.2. Engagements des signataires des guichets de niveau 2 .....                                    | 5  |
| 2.2.3. Les engagements des partenaires au fonctionnement du SIAD .....                               | 6  |
| 2.3. Évolution du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs .....                            | 6  |
| 3. Les informations à communiquer auprès des demandeurs .....  | 6  |
| 3.1. Rappel des obligations concernant les informations à communiquer auprès des demandeurs.....     | 6  |
| 3.2. Modalités de mise à disposition des informations.....   | 8  |
| 4. Pilotage du SIAD .....  | 8  |
| 4.1. Pilotage du service d'accueil et d'information .....  | 8  |
| 4.1.1. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL).....   | 8  |
| 4.1.2. Les commissions thématiques .....   | 8  |
| 4.1.3. Animation du réseau des guichets.....   | 8  |
| 5. Durée de la convention .....  | 9  |
| 6. Evaluation de la convention.....  | 9  |
| 7. Résiliation de la convention .....  | 9  |
| ANNEXE 1 : LISTE DES GUICHETS.....   | 10 |
| Niveau 1 .....   | 10 |
| Niveau 2.....  | 11 |

## Préambule

L'article 97 de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 instaure un nouveau droit à l'information pour tout demandeur de logement social (art. L 441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation - CCH). Il prévoit pour cela la mise en œuvre d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDID). Ce plan définit les orientations destinées à satisfaire ce droit à l'information et les modalités d'organisation et de fonctionnement d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de logement social (art. L 441-2-8 du CCH).

La Communauté de communes de Petite Camargue a adopté son PPGDID lors du Conseil communautaire du 16/12/2021. Dans sa mise en œuvre opérationnelle, ce plan s'articule autour de 3 axes :

1. Organiser l'accès à l'information des demandeurs ;
2. Organiser la gestion partagée de la demande en logement social ;
3. Organiser la gestion des demandes spécifiques.

## Objet de la convention

Le présent document définit les modalités du service territorialisé d'accueil et d'information des demandeurs et les missions qui seront confiées aux guichets d'accueil des demandeurs de logement social. Par ailleurs, il formalise les engagements des différentes parties contribuant au bon fonctionnement du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD).

La signature de cette convention d'application vaut labellisation des lieux d'accueil et d'information.

## 1. Organisation du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)

### 1.1. Création d'un réseau de guichets

Le SIAD est porté par plusieurs guichets organisés en réseau.

Ce dernier est piloté par le service Aménagement de l'Espace et Habitat de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) et a pour missions :

- De coordonner le fonctionnement de l'ensemble des guichets pour optimiser le service rendu aux usagers ;
- D'animer le réseau des guichets afin de permettre des échanges sur les pratiques, la définition collective et la mise en œuvre de pistes d'amélioration ;
- De s'assurer du respect des engagements de chacune des structures signataires de cette convention.

Les structures porteuses des guichets qui assurent le service d'accueil et d'information s'engagent, par leur signature, à respecter cette convention définie collectivement. L'objectif étant d'harmoniser la nature et le contenu de l'information délivrée au public.

## 2. Type de guichets

### 2.1. Les différents niveaux de guichets

Le PPGDID de la CCPC détaille dans sa partie « Organiser l'accès à l'information des demandeurs » la mise en œuvre retenue pour le territoire. L'objectif étant de permettre l'information, l'enregistrement et le suivi des demandeurs.

Pour ce faire, il a été décidé de créer un label « lieu d'accueil et d'information » et de définir deux niveaux d'accueil et d'enregistrement :

- Un premier niveau pour l'accueil et l'information des demandeurs, afin de labéliser les communes et leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) comme guichet d'accueil et d'information.
  - **Les lieux de niveau 1 seront labellisés « guichet d'information »**
- Un deuxième niveau pour l'enregistrement des demandes, afin de labéliser les bailleurs sociaux du territoire, le CCAS de la commune de Vauvert, et le guichet unique de la CCPC intégré à France services Petite Camargue.
  - **Les lieux de niveau 2 seront labellisés « guichet enregistreur du Système National d'Enregistrement (SNE) »**

Le SIAD propose donc deux possibilités aux demandeurs sur le territoire, sans omettre la possibilité de réaliser les démarches en ligne via le Portail Grand Public (PGP).

#### Niveau 1

- Information : Informations d'ordre général et suivi de l'état de la demande

- Structures concernées :

- ✓ Les communes
- ✓ Leur CCAS

#### Niveau 2

- Information : idem niveau 1



- Enregistrement :  
Enregistrement des demandes + accompagnement à la constitution du dossier

- Structures concernées :

- ✓ Les bailleurs
- ✓ Action Logement
- ✓ Le CCAS de Vauvert
- ✓ Le guichet unique de la CCPC

## 2.2. Les engagements des différents guichets labélisés

### 2.2.1. Engagements des signataires des guichets de niveau 1

| Les services proposés aux demandeurs                             | Les fonctions à remplir en lien avec les services proposés   |
|--|--|
| Information d'ordre général                                      | <p>Délivrer une information harmonisée de premier ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le parc de logements, les modalités de dépôt d'une demande, les contacts, la cotation...</li> <li>• Remise du formulaire CERFA relatif à la demande de logement social + diffusion des supports de communication et d'information</li> <li>• Réorientation vers le Portail Grand Public (PGP) ou vers les guichets de niveaux 2 pour les autres types de demandes</li> </ul> <p><b>Pour Action Logement :</b> réorientation vers la plateforme locative al-in.fr pour les salariés du privé</p> |
| Informers les demandeurs sur l'état d'avancement de leur demande | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renseignement sur l'état d'avancement du dossier via le mode consultation du SNE</li> </ul>   |

### 2.2.2. Engagements des signataires des guichets de niveau 2

| Les services proposés aux demandeurs   | Les fonctions à remplir en lien avec les services proposés  |
|--|---|
| Information d'ordre général  | Idem niveau 1   |
| Enregistrement + renouvellement : dépôt des demandes et/ou enregistrement sur le SNE | <p><b>Les guichets de niveau 2 sont labélisés guichets enregistreurs du SNE et s'engagent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A accepter et enregistrer toute demande de logement social via le SNE</li> <li>• A vérifier le CERFA relatif à la demande de logement social et enregistrer, dans la mesure du possible, toutes les pièces d'un demandeur (par numérisation)</li> <li>• A mettre à jour et renouveler les demandes</li> <li>• A assurer un conseil au demandeur et orienter une situation qui le nécessite vers le service social adéquat</li> <li>• Délivrer une information sur la cotation</li> </ul> <p><b>Pour Action Logement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le salarié s'enregistre sur le PGP seul</li> <li>• Le candidat s'enregistre ensuite sur la plateforme al-in.fr avec a minima son Numéro Unique de Dossier (NUD) et le Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) de l'entreprise dans laquelle il travaille</li> <li>• Il candidate ensuite sur le logement qui l'intéresse en fonction de sa situation et de sa demande</li> <li>• Le candidat met à jour et renouvelle sa demande sur le PGP et al-in.fr</li> <li>• Action Logement assure un conseil au demandeur et oriente une situation qui le nécessite vers le service social adéquat</li> </ul> |

### 2.2.3. Les engagements des partenaires au fonctionnement du SIAD

L'article L 441-2-8 du CCH prévoit que les organismes bailleurs, l'Etat et les autres réservataires concourent au bon fonctionnement du SIAD.

Pour permettre le bon fonctionnement des guichets et l'harmonisation de l'information, la CCPC souhaite pouvoir faire bénéficier les agents des guichets 1 et 2 d'une actualité juridique et administrative annuelle (nouveau CERFA, veille réglementaire...).

Il est donc proposé que les bailleurs possédant la majorité du parc sur le territoire (plus de 80%), à savoir la SEMIGA, Un Toit pour Tous et Habitat du Gard, participent à cette programmation. Les modalités seront à définir en fonction du besoin évalué au cours de la mise en œuvre du SIAD.

Une attention particulière est portée sur la mise en place d'un réseau partenarial de qualité, permettant notamment à la CCPC et aux communes d'intégrer, le cas échéant, des réunions et/ou séminaires, favorisant le bon fonctionnement du dispositif.

## 2.3. Évolution du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs

Il est rappelé que l'adhésion au SIAD et le positionnement de ses membres sur le niveau 1 ou 2 résultent d'une démarche partenariale.

De ce fait, l'entrée, la sortie et le positionnement de ces derniers pourront être revus annuellement afin de permettre un développement progressif du réseau et de l'adapter aux besoins.

Les évolutions du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs devront permettre la mise en œuvre du droit à l'information et donner accès aux demandeurs à une information identique sur l'ensemble du territoire.

## 3. Les informations à communiquer auprès des demandeurs

### 3.1. Rappel des obligations concernant les informations à communiquer auprès des demandeurs

A minima, selon l'article R.441-2-17 du CCH, trois niveaux d'information doivent être fournis aux demandeurs, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

1. Informations générales sur les modalités d'accès (réglementaires)
2. Informations liées au territoire de la CCPC (définies dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement - CIL)
3. Informations individuelles (réglementaires)



| Fonctions du SIAD                              | 3 niveaux d'informations               | Les informations communiquées au public et au demandeur   | Principales modalités de diffusion de l'information   |  |                            |
|--|--|---|---|--|----------------------------|
|  |  |   | PGP   | site internet de la CCPC, Plaquette intercommunale | Réseau des lieux labélisés |
| Information                                    | Les informations générales             | Modalités de dépôt de la demande  | X   | X  | X                          |
|  |  | Pièces justificatives qui peuvent être exigées  | X   | X  | X                          |
|  |  | Règles générales d'accès au parc locatif social, droits du demandeur  | X   | X  | X                          |
|  |  | Procédures applicables sur l'ensemble du territoire national  | X   | X  | X                          |
|  | Les informations propres au territoire | Caractéristiques du parc social   | X   | X  | X                          |
|  |  | Niveau de satisfaction des demandes exprimées   | X   |  | X                          |
|  |  | Délai maximal où le demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande (article L441-2-8 du CCH) |   |  | Guichets de niveau 2       |
|  |  | Liste des guichets d'enregistrement   | X   | X  | X                          |
|  |  | Critères de priorités applicables sur le territoire   |   | X  | X                          |
|  | Enregistrement Suivi                   | Les informations nominatives  | Directement ou sur demande, accès aux informations contenues dans sa demande telles qu'elles ont été enregistrées et, le cas échéant, modifiées par ses soins ou rectifiées par un intervenant habilité à cet effet au vu des pièces justificatives fournies par le demandeur | X  |                            |
| Principales étapes du traitement de sa demande |  |   | X   |  | X                          |

## **3.2. Modalités de mise à disposition des informations**

La CCPC s'engage à réaliser les différents supports de communication et d'information. Elle s'appuiera sur le SNE et veillera à intégrer les partenaires au circuit de validation.

Cette communication se fera principalement sous trois formes :

- Un guide du logement social. Il donne des informations générales concernant les règles et les conditions d'accès à un logement social, les démarches à effectuer pour déposer une demande et les pièces justificatives exigibles, la liste des guichets d'enregistrement, les étapes du traitement de la demande et les personnes morales intervenant dans le processus d'attribution, les grandes caractéristiques du parc de logement social, quelques éléments sur la satisfaction des demandes... Ce guide sera mis à jour chaque année (plafonds de ressources, données statistiques sur le parc de logement social et la satisfaction de la demande) et consultable sur le site internet de la CCPC. Il sera également communiqué aux guichets qui pourront le transmettre par courriel aux demandeurs ou l'imprimer sur demande des intéressés. Chaque partenaire est invité à le publier directement sur son site ou à mettre un lien vers le site de la CCPC.
- Une plaquette d'information. Elle reprend de manière synthétique les informations présentes dans le guide du logement social. Une version numérique sera transmise à l'ensemble des partenaires, et un format papier sera mis à disposition du public par les guichets communaux et France services Petite Camargue.
- Un atlas présentant les caractéristiques du parc social sur le territoire sera fourni aux agents des guichets des communes et de l'intercommunalité pour qu'ils puissent accompagner les demandeurs dans leur choix de logement social.

## **4. Pilotage du SIAD**

### **4.1. Pilotage du service d'accueil et d'information**

#### **4.1.1. La Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**

Conformément à la loi, la CIL de la CCPC est associée au suivi de la mise en œuvre du PPGDID et de ses conventions d'application, dont la présente convention. Cette CIL est co-présidée par Monsieur le Préfet du Département du Gard et Monsieur le Président de la CCPC. Elle se réunit une fois par an et la CCPC en assure le secrétariat.

#### **4.1.2. Les commissions thématiques**

Des groupes de travail relatifs aux travaux de la CIL sont mis en place. Ils sont ouverts à l'ensemble des membres volontaires de la CIL. La CCPC en assure le secrétariat. Un Comité Technique du SIAD se tiendra à minima une fois par an, en préparation de la plénière annuelle de la CIL.

#### **4.1.3. Animation du réseau des guichets**

Le réseau des guichets assurant le SIAD est composé de l'ensemble des agents en charge dans chaque structure d'accueillir et d'informer les demandeurs.

#### *4.1.3.1. Moyens humains mis à disposition et formation*

Afin d'assurer aux demandeurs un accueil et un accompagnement harmonisé et de qualité, chaque structure s'engage à transmettre les informations sur les modalités d'accueil (personne référente et coordonnées) à la CCPC.

La CCPC s'engage à apporter de manière régulière des actions d'information, de formation ou d'échange (actualité législative et réglementaire, règles locales applicables, bonnes pratiques, programme de construction à venir, difficultés rencontrées...) destinées à l'ensemble des agents concernés des différents guichets. Tel que précisé à l'article 2.2.3. de cette présente convention, les partenaires seront mobilisés dans ce processus d'acquisition des connaissances des guichets.

#### *4.1.3.2. Outils de suivi et reporting*

Les guichets communaux et France services Petite Camargue fourniront des reporting mensuels selon un modèle proposé par la CCPC.

### **5. Durée de la convention**

La présente convention est valable de sa signature à la fin de la durée du PPGDID, soit de 2023 à 2027.

### **6. Evaluation de la convention**

La présente convention fera l'objet d'un bilan qualitatif annuel de sa mise en œuvre par la CIL. Un bilan triennal sera également réalisé et intégré au bilan triennal du PPGDID. Par ailleurs, une évaluation sera réalisée dans le cadre de l'évaluation de ce dernier six mois avant la fin du plan.

Des avenants pourront intervenir en tant que de besoin, notamment pour :

- Intégrer les nouvelles structures dans le SIAD ;
- Adapter l'organisation du SIAD.

Toute modification devra être présentée aux services de l'Etat compétent et validée lors d'une CIL.

### **7. Résiliation de la convention**

La présente convention peut être dénoncée par l'un des partenaires à tout moment, en respectant un préavis de 3 mois minimum.

## ANNEXE 1 : LISTE DES GUICHETS

### Niveau 1

| Nom de la structure | Adresse                                 | Personne référente   | Contacts   | Modalités d'accueil   |
|---------------------|---|----------------------|--|---|
| CCAS de Aimargues   | 2 rue Entre-Vignes<br>30470 Aimargues   | Garcia Maria Dolorès | <a href="mailto:ccas@aimargues.fr">ccas@aimargues.fr</a><br>04.66.73.12.19                     | Lundi – Vendredi : accueil du public uniquement sur RDV (9h - 12h)<br>Mardi – Jeudi : accueil du public uniquement sur RDV (9h – 12h / 14h – 17h)<br>Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi : accueil téléphonique (9h – 12h / 13h30 – 17h) |
| Mairie de Aubord    | 1 place de la Mairie<br>30620 Aubord    | Lombard Valérie      | <a href="mailto:accueil@aubord.fr">accueil@aubord.fr</a><br>04.66.71.12.65                     | Lundi au Jeudi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30<br>Vendredi : 8h30 – 12h30  |
| CCAS de Beauvoisin  | Rue de la Mairie<br>30640 Beauvoisin    | Brunel Isabelle      | <a href="mailto:ccas.beauvoisin@gmail.com">ccas.beauvoisin@gmail.com</a><br>04.66.01.76.98     | Mardi : uniquement sur RDV (13h30 – 16h)<br>Prise de RDV par téléphone  |
| Mairie de Le Cailar | 1 place Ledru Rollin<br>30740 Le Cailar | Kuffer Martine       | <a href="mailto:accueil@communelecaillar.fr">accueil@communelecaillar.fr</a><br>04.66.88.01.05 | Lundi – Mercredi : uniquement sur RDV (9h – 12h / 14h – 17h30)<br>Jeudi : uniquement sur RDV (9h – 12h)<br>Vendredi : uniquement sur RDV (9h – 12h / 14h – 17h)<br>Prise de RDV par téléphone ou mail                                 |
| CCAS de Vauvert     | 168 rue Montcalm<br>30600 Vauvert       | Kamel Leïla          | <a href="mailto:ccas@vauvert.fr">ccas@vauvert.fr</a><br>04.66.73.17.80                         | Lundi au Jeudi : uniquement sur RDV (8h30 – 12h / 14h – 18h)<br>Vendredi : uniquement sur RDV (8h30 – 12h / 14h – 17h)<br>Prise de RDV par téléphone  |

## Niveau 2

| Nom de la structure             | Adresse   | Personne référente | Contacts   | Modalités d'accueil  |
|---------------------------------|---|--------------------|--|--|
| CCAS de Vauvert                 | 168 rue Montcalm<br>30600 Vauvert                 | Kamel Leïla        | <a href="mailto:ccas@vauvert.fr">ccas@vauvert.fr</a><br>04.66.73.17.80   | Accueil sur RDV<br>Prise de RDV par téléphone  |
| France services Petite Camargue | 261 rue du Mail<br>30600 Vauvert                  | Gaud Isabelle      | <a href="mailto:france-services@cc-peittecarmargue.fr">france-services@cc-peittecarmargue.fr</a><br>09.70.72.48.11 | Accueil sur RDV<br>Prise de RDV par téléphone le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30, et le mardi de 9h à 14h                                     |
| Agence SEMIGA                   | 240 chemin de la Tour de l'Evêque<br>30 800 Nîmes |                    | 04.66.04.72.30   | Accueil du public uniquement sur RDV<br>Prise de RDV par téléphone du lundi au vendredi de 9h - 12h  |
| Agence Un Toit Pour Tous        | 110 avenue du Pont Juvénal<br>34000 Montpellier   |                    | 04.30.06.10.00   | Lundi – Mercredi – Vendredi<br>Accueil du public<br>9h30 - 11h30<br>Accueil du public sur RDV en dehors de ces horaires<br>Prise de RDV par téléphone            |
| Agence Habitat du Gard          | 92 Bis avenue Jean Jaurès<br>30 800 Nîmes         |                    | 04.66.62.81.00   | Lundi au Vendredi<br>Accueil du public uniquement sur RDV<br>8h30 - 11h30<br>Prise de RDV par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 |

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE



Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,

Le Président,

André Brundu

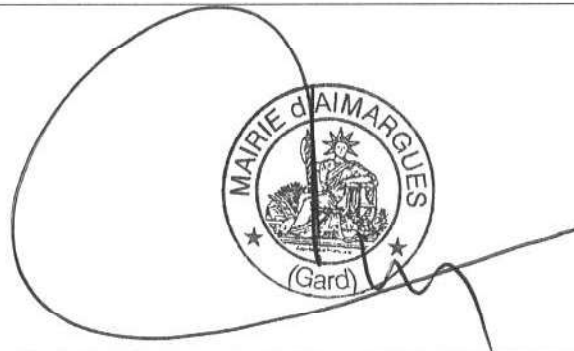


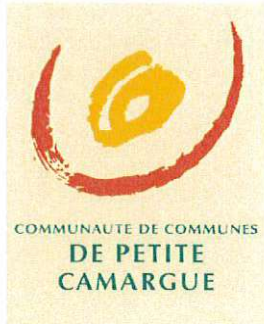
Pour la commune d'Aimargues,

Le Maire,

Jean-Paul Franc

le 27/03/2024





Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

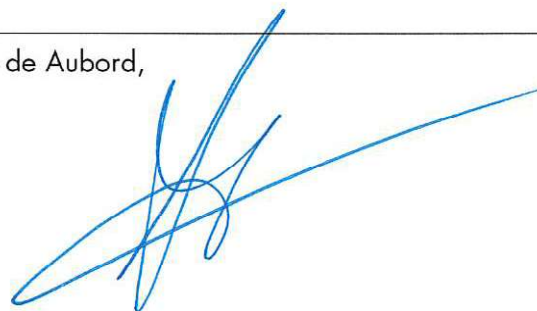
**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,  
Le Président,  
André Brundu



Pour la commune de Aubord,  
1<sup>er</sup> Adjoint,  
Sébastien Tricou





Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date : 25/03/24

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,

Le Président,

André Brundu



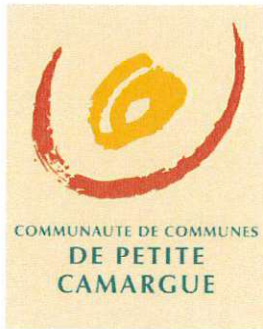
Pour la commune de Beauvoisin,

La Maire,

Mylène Cayzac







Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

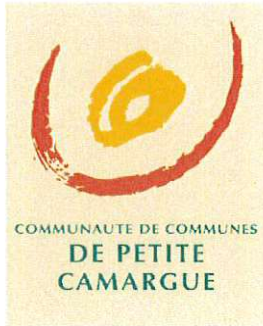
Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,  
Le Président,  
André Brundu



Pour la commune de Le Cailar,  
Le Maire,  
Joël Tena





Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,  
Le Président,  
André Brundu



Pour la commune de Vauvert,  
Le Maire,  
Jean Denat



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

S<sup>2</sup>LOW

ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE

Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,

Le Président,

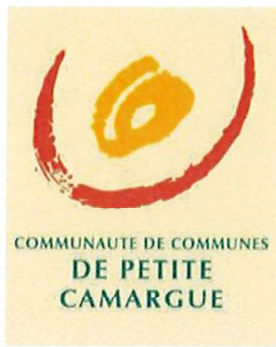
André Brundu



Pour Semiga,

La Présidente Directrice Générale,

Sylvie Nicolle



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE

S<sup>2</sup>LO



Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,

Le Président,

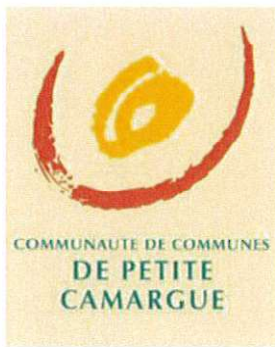
André Brundu



Pour Habitat du Gard,

Le Directeur Général,

Stéphane Cabrie



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE

S<sup>2</sup>LOW

Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,  
Le Président,  
André Brundu



Pour Un Toit pour Tous,  
Le Directeur Général,  
Jean-Marie Garabedian,  
Par délégation, la Directrice de la Gestion Locative,  
Ode Pena



Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 030-243000593-20211216-DL2021\_12\_145PA-DE



Aimargues

Aubord

Beauvoisin

Le Cailar

Vauvert

**Signature de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement Social (SIAD)**

Date :

Pour la Communauté de Communes de Petite Camargue,  
Le Président,  
André Brundu



Pour Action Logement,  
Le Directeur Régional,  
François Magne

**Action Logement Services**

8, avenue José Cabanis  
31130 QUINT-FONSEGRIVES  
Tél. 05 61 14 52 52 - Fax 05 61 55 06 92  
SAS au capital de 20 millions d'euros  
Société de financement agréée - RCS Paris : 824 541 148  
SIRET : 824 541 148 01186 - APE : 6499 Z